

Compte-Rendu de la séance du conseil municipal en date du 9 avril 2013.

Séance du neuf avril, L'an deux mil treize, à 19h30. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Nicole DI MARIA, Maire.

Etaient présents : DI MARIA Nicole – WATRE Didier – MARTOIA Guido – FAYA Françoise – GAILLARD Bernard – CHEVAL Bénédicte – MICHEL Franck – VEYRET Gérard

Etaient représentés : VIEUX-MEILCHIOR Valérie

Absent : VIEUX-MEILCHIOR Valérie – PIERROT Claudine – VALLIN Hugues

Absents excusés : VALLIN Hugues – VIEUX-MEILCHIOR Valérie

A (ont) été nommé(e) (s) secrétaire(s) : Bénédicte CHEVAL

- Point n° 1.

Taux d'imposition 2013 :

Madame le Maire rappelle les taux d'imposition qui n'ont pas évolué depuis 2004.

Taxe d'habitation : 13.77%

Foncier bâti : 22.80%

Foncier non bâti : 60.25%

Compte – tenu du contexte économique actuel, le conseil municipal à l'unanimité décide le maintien des taux actuels.

- Point n° 2.

Présentation du budget primitif 2013 :

Affectation de résultat :

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif de l'exercice 2012 qui s'élève à 89 237.00 € et des restes à réaliser 2012, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget primitif 2013 la somme de 150 000.00 € en section d'investissement (compte 1068).

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2013 pouvant se résumer ainsi :

- Section de fonctionnement : 386 095.00 €
- Section d'investissement : 232 590.00 €

- Point n° 3.

Participation aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de VOIRON.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune participe, annuellement, aux frais de fonctionnement du Centre Médico Scolaire de Voiron pour les enfants scolarisés sur la Commune de Cras. Cette participation représente un coût de 0.54 € par enfant. L'effectif total à la rentrée 2012 sur la commune de Cras s'élève à 72 élèves, soit un montant de 38.88 €.

- Point n° 4.

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que la commune participe chaque année aux frais d'adhésion au CNAS de l'association Amicale.Com pour les prestations sociales versées aux agents communaux ainsi que pour l'arbre de Noël.

Pour 2013, les frais s'élèvent à :

-407.09 € au titre de l'adhésion au CNAS
(60 % versés par la commune)

- 30 € par agent communal pour l'arbre de Noël.

- Point n° 4..

Voirie de Montferrier :

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal l'état de dégradation important de la voie communale d'accès au lieu-dit Montferrié située en amont du village de Cras. Sachant que cette voie constitue le seul itinéraire possible pour desservir les habitants de ce secteur, il est urgent d'envisager une remédiation. Après estimation par les services de la DDT des travaux à effectuer, afin de sécuriser cette voie communale, le programme pourra se découper en trois tranches réalisables en 2014 / 2015 / 2016 pour un montant global de 178 835.00€ HT.

Un dossier de demande de subvention sera adressé à la DETR et au Conseil General.

Le plan de financement proposé par le Maire est le suivant :

- **2014 : tranche 1 : 72 845.00€ HT**
participation DETR 20% : 14569.00€
participation Conseil General 33% : 24038.00€
à la charge de la commune : 34 238.00€ HT
- **2015 : tranche 2 : 53 260.00€ HT**
participation DETR 20% : 10652.00€
participation Conseil General 33% : 17575.00€
à la charge de la commune : 25 033.00€ HT
- **2016 : tranche 3 : 52730.00€ HT**
participation DETR 20% : 10546.00€
participation Conseil General 33% : 17401.00€
à la charge de la commune : 24 783€ HT

Après les questions diverses, la séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire,

Nicole DI MARIA

